

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**30 JUIN 2017**

Le trente juin deux mil dix sept, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 20 juin 2017

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra.

Etaient représentés : DELACOUR Jean-Marie – MATT Alexandre.

Absent(s) excusé(s) : DELACOUR Jean-Marie – MATT Alexandre.

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). CHEVAL Bénédicte

---

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et valide le dernier compte rendu.

**2017-29 : ELECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL CHARGÉ DE PROCÉDER A L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le vendredi 30 juin 2017 à 20h30. Composition du bureau électoral : Mme DI MARIA Nicole, Maire de la Commune, Présidente. Mmes GUILLERME Sandra, DEPLANTES Françoise, CHARRIN Andrée, CROS Geneviève, membres du bureau. Mme CHEVAL Bénédicte, secrétaire. La Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire et de ses suppléants en vue des élections sénatoriales. Monsieur WATRE Didier est élu titulaire, 10 voix ; Mmes DI MARIA Nicole, 10 voix ; CROS Geneviève, 10 voix, DEPLANTES Françoise, 10 voix sont élues suppléantes.

**2017-30 : SUBVENTION AU PROFIT DES JEUNES SAPEURS POMPIERS**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande exceptionnelle de subvention a été réceptionnée de l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Tullins pour l'achat d'un défibrillateur de formation.

Madame le Maire rappelle l'intérêt de cette association de jeunes sapeurs pompiers. Madame le Maire propose de lui allouer une subvention exceptionnelle afin de compléter ses équipements.

**2017-31 : TAUX DE PROMOTIONS 2017**

La collectivité doit fixer le taux de pourcentage des promouvables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux de promotion des avancements de grade à 100% pour le poste d'adjoint principal technique de 1<sup>ère</sup> classe pour l'année 2017.

**2017-32 : MODIFICATION DE LA NATURE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent technique actuel a la possibilité de changer de grade suite aux conditions d'ancienneté. Elle propose donc de nommer l'agent au grade correspondant soit :

- Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour 28 heures hebdomadaires et de supprimer le poste Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 28 heures hebdomadaires.

**Questions diverses :**

- **Défi solidaire Téléthon** : la municipalité de Chantesse a proposé à la commune de participer au défi solidaire envisagé cette année. Le défi consiste à tricoter une écharpe devant relier les communes depuis Chantesse jusqu'à Tullins.

- **Place des jeunes dans la collectivité** : suite à l'invitation faite aux jeunes de participer à un conseil municipal élargi, 9 ont participé, 2 étaient excusés. Après présentation des élus et de leurs missions, les jeunes se sont présentés à leur tour et ont précisé leurs parcours scolaire et/ou professionnel. Dans un climat serein, des échanges ont eu lieu. Les élus ont acté le souhait des jeunes de voir réaliser un projet dont l'ambition resterait bien sûr à la mesure de l'identité communale. Ce projet pourrait être un « city parc » tel que celui qui vient d'être construit à la Rivière. Les élus promettent d'y réfléchir. Un deuxième projet plus facile à réaliser dans l'immédiat consisterait en la construction d'un auvent au dessus des tables de pique nique à proximité du point propre. Un rendez-vous a été pris pour le lendemain avec l'adjoint chargé des travaux afin d'évaluer les travaux.

la séance est levée à 23heures 30.

Le Maire,  
Nicole DI MARIA

